



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 octobre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

| | | | |
|----------------------------------|------------|--------------------|------------|
| Afférents au Conseil Municipal : | 19 | En exercice : | 19 |
| date de la convocation : | 19/10/2016 | date d'affichage : | 19/10/2016 |
| Présents : | 15 | | |

Le vingt-cinq octobre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuelle VINTER ; Hélène MELQUIOT ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; Gaëlle KUPPER ; Éric THEVENOT.

Absent(e)s : Bruno VOILLOT (a donné pouvoir à Dominique GAUDIAU) ; Emmanuel COURTOIS ; Fabienne PRUDHON (a donné pouvoir à Marie-Françoise FIRMIN) ; François HOHWELLER (a donné pouvoir à Martine TAUPENOT)

Secrétaire de séance : Gaëlle KUPPER.

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 27 septembre 2016, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner qu'il a reçue depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Cette DIA concernent les immeubles suivants :

| | | | |
|------------|------------------------|------------------------|----------|
| 12.09.2016 | 5 rue de la République | AB 598 AC 502 ZN 13 | 8a 67 ca |
|------------|------------------------|------------------------|----------|

ORDRE DU JOUR

N° 2016-10-25-066 : Mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne gare au profit de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay :

Depuis la construction de l'actuel collège Lazare Carnot, les enfants inscrits en restauration périscolaire à NOLAY prennent leur repas au sein de ce collège.

Depuis 2012, des conventions ont ainsi été conclues entre la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay et le Conseil Départemental de la Côte d'Or afin de définir les modalités d'accueil et de fourniture des repas pour les enfants concernés.

Néanmoins, depuis la rentrée de septembre 2015, le nombre de places proposé par le Collège de NOLAY pour la restauration périscolaire a été réduit à 60, ce qui ne permet plus de satisfaire à la demande de l'ensemble des familles.

La Commune de NOLAY est par ailleurs propriétaire du bâtiment de l'ancienne gare cadastré ZM197 situé à proximité immédiate des écoles primaire et maternelle. Ce bâtiment pourrait accueillir au rez-de-chaussée la restauration et l'accueil périscolaires destinés aux enfants de 3 à 11 ans. Pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de ces locaux en restauration et accueil périscolaires, il est proposé d'opérer une mise à disposition de ce bâtiment par la Commune de Nolay



au profit de la Communauté d'Agglomération, en application des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette mise à disposition de bien opère au profit de l'EPCI un transfert, à titre gracieux, de l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sauf celui d'aliéner le bien.

La Communauté d'Agglomération disposerait donc de la gestion pleine et entière du rez-de-chaussée du bâtiment. Elle pourrait notamment effectuer les travaux nécessaires et la Commune de NOLAY garderait la nue-propriété.

Cette mise à disposition serait constatée par un Procès-Verbal, joint en annexe de la présente délibération, précisant la consistance et les modalités de la mise à disposition du bien.

Il convient de préciser que seul le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne gare serait mis à disposition de la Communauté d'Agglomération, l'étage demeurant de la gestion pleine et entière de la commune. Par ailleurs, dans l'hypothèse où ces locaux ne seraient plus affectés à la compétence périscolaire, la commune recouvrerait l'ensemble de ses droits et obligations sur le bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne gare au profit de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay, telle qu'exposée ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-10-25-067 : Décision modificative n°1/2016 budget FAO :

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à certaines inscriptions budgétaires sur le budget annexe du Foyer d'Accueil Occupationnel (FAO).

Il s'agit de constater un rééquilibrage dans la charge de la dette entre les charges financières et l'amortissement du capital.

Les opérations budgétaires prévues se décomposent comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 023 : Virement à la sect° d'investis | | 5 452.72 € | | |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis. | | 5 452.72 € | | |
| D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance | 5 452.72 € | | | |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 5 452.72 € | | | |
| Total | 5 452.72 € | 5 452.72 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 1641 : Emprunts en euros | | 5 452.72 € | | |
| TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts | | 5 452.72 € | | |
| R 021 : Virement de la sect° de fonct | | | | 5 452.72 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | | | | 5 452.72 € |
| Total | | 5 452.72 € | | 5 452.72 € |
| Total Général | | 5 452.72 € | | 5 452.72 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes au budget prévisionnel du FAO pour 2016.



N° 2016-10-25-068 : décision modificative n°3/2016 - budget général

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à certaines inscriptions budgétaires sur le budget général, afin de permettre la création du budget annexe de création des cabinets médicaux.

Il s'agit notamment de constater une recette annulant les dépenses réalisées sur cette opération en 2015, et d'annuler les mandats réalisés sur cette opération en 2016. Les crédits ouverts au budget général sont transférés dans le budget annexe correspondant, et les dépenses sont équilibrées par une « subvention » transférée du budget général au budget annexe.

Les opérations budgétaires prévues se décomposent comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 020 : Dépenses imprévues Invest | | 40 799.00 € | | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest | | 40 799.00 € | | |
| D 2135-2015-01 : Rehabilitation bât musée | 233 608.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 233 608.00 € | | | |
| D 27635-2015-01 : Rehabilitation bât musée | | 193 996.00 € | | |
| TOTAL D 27 : Autres immos financières | | 193 996.00 € | | |
| R 1322-2015-01 : Rehabilitation bât musée | | | 10 000.00 € | |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | | | 10 000.00 € | |
| R 2135-2015-01 : Rehabilitation bât musée | | | | 11 187.00 € |
| TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles | | | | 11 187.00 € |
| Total | 233 608.00 € | 234 795.00 € | 10 000.00 € | 11 187.00 € |
| Total Général | | 1 187.00 € | | 1 187.00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes au budget prévisionnel général pour 2016.

N° 2016-10-25-069 : création du budget annexe des cabinets médicaux :

Afin de simplifier les opérations liées à la TVA, et pour individualiser la gestion financière de l'opération d'aménagement de deux cabinets médicaux avec parties communes dans l'ancien musée, M. Monnot propose la création d'un budget annexe intitulé « création de deux cabinets médicaux », rattaché au budget principal de la commune de Nolay.

Ces opérations d'aménagement étant assujetties à la TVA, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Il est proposé de reprendre au budget annexe ainsi créé l'ensemble des crédits budgétaires affectés à cette opération au budget principal. Des opérations comptables de régularisation seront ensuite passées en régularisation des mandats liquidés depuis 2015 jusqu'à ce jour.

Le budget primitif du budget annexe « création de deux cabinets médicaux » proposé pour 2016 par M. le Maire se présente comme suit :



| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons | | 203 996.00 € | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 203 996.00 € | | |
| R 1322 : Régions | | | | 10 000.00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | | | | 10 000.00 € |
| R 168741 : Autres dettes communes du GFP | | | | 193 996.00 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | | | | 193 996.00 € |
| Total | | 203 996.00 € | | 203 996.00 € |
| Total Général | | 203 996.00 € | | 203 996.00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création du budget annexe « création de deux cabinets médicaux », rattaché au budget principal de la commune de Nolay,

APPROUVE le budget primitif tel que présenté ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de procéder aux formalités administratives correspondantes, notamment auprès du Service des Impôts des Entreprises de Beaune.

N° 2016-10-25-070 : tarif des concessions funéraires :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2223-15,
Sur proposition de la commission en charge notamment des affaires funéraires réunie le 11/10/2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tarif des concessions funéraires tel que défini ci-dessous :

| | 2 m ² | 4 m ² | Case au columbarium |
|--------|------------------|------------------|---------------------|
| 5 ans | | | 106 € |
| 10 ans | | | 212 € |
| 15 ans | 150 € | 300 € | 318 € |
| 30 ans | 230 € | 460 € | 636 € |
| 50 ans | 350 € | 700 € | |

PRECISE qu'il n'est plus proposé de concession perpétuelle,

CHARGE M. le Maire de procéder à la liquidation des recettes correspondantes.

N° 2016-10-25-071 : SICECO - transfert des compétences « conseil en énergie partagé » et « développement des énergies renouvelables » :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a adhéré au SICECO pour les compétences suivantes :

Une compétence obligatoire : l'électricité

Le Syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'à la production et la fourniture d'électricité, et assure le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de l'électricité (article 5)

Des compétences optionnelles

La commune a choisi, parmi les compétences optionnelles offertes par le Syndicat (article 6) :



éclairage public
distribution publique du gaz
réalisation d'infrastructures souterraines d'accueil de réseaux de communications électroniques (dénommée antérieurement « enfouissement des lignes de télécommunications autres que celles visées à l'article 5.2.2)
achat d'énergie
infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables
réseaux de communications électroniques (article 6.7)

Monsieur le Maire ajoute que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

A ce titre, il propose de transférer au SICECO la compétence « Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments (art 6.8) », ainsi que la compétence « développement des énergies renouvelables (art.6.9) ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de transférer au SICECO la compétence optionnelle « Conseil en Energie Partagé » (art 6.8), ainsi que la compétence « développement des énergies renouvelables » (art.6.9),

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

✓ **Suivi des exécutions budgétaires :**

Jean-Guy Monnot, Adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée un tableau retraçant pour les 2 sections du budget général le taux de réalisation des prévisions budgétaires au 30/09/2016. Concernant la section d'investissement, les crédits sont consommés à hauteur de 59% en dépenses et 54% en recettes. En section de fonctionnement, les crédits sont consommés à hauteur de 74% en dépenses et 65% en recettes.

✓ **Repas des Aînés :**

Monique Bouchet annonce que le traditionnel repas des Aînés aura lieu cette année le Dimanche 27 novembre. Comme chaque année, les Conseillers municipaux sont sollicités pour participer au service.

✓ **Travaux de voirie avenue Carnot :**

Les travaux de réfection du trottoir côté Sud avenue Carnot sont en cours. L'enrobé devrait être mis en œuvre fin de semaine prochaine si la météo le permet. Les peintures et la résine colorée (places de stationnement et cheminement piétonnier) seront probablement différées au printemps, afin de garantir leur pérennité. En effet, il faut attendre que l'enrobé soit « déshuilé » pour appliquer résine et peinture routière, ce qui nécessite au moins 1 mois.

✓ **Bilan d'activité de la maison des jeunes :**

La réunion prévue pour dresser le bilan d'activité de la maison des jeunes a dû être reportée et sera programmée courant novembre.



✓ **Accueil des migrants :**

La sous-Préfète n'a pas retenu de locaux en propriété à la commune pour accueil des migrants. En effet, les services de l'État, face à l'urgence, cherchent des locaux utilisables tels quels, sans travaux de remise en état. Des propriétaires privés de biens correspondants au besoin ont été contactés, sans suite. D'autres sites mieux adaptés ont été retenus en Côte d'Or et Nolay n'accueillera donc pas de migrants à court terme.

✓ **Remplacement d'un administrateur de l'EHPAD :**

Il conviendra d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil municipal la désignation d'un administrateur au Conseil d'administration de l'EHPAD, suite à la démission d'Hélène Melquiot.

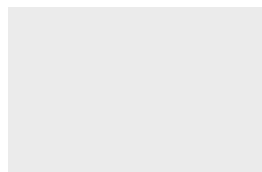
✓ **Prochaine réunion du Conseil municipal :**

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra mardi 29 novembre à 20h30.

La séance est levée à 21h45.



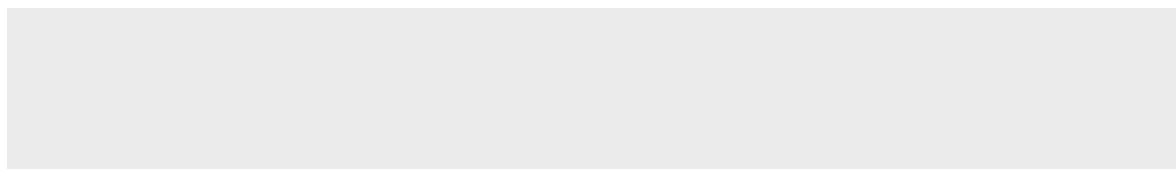
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

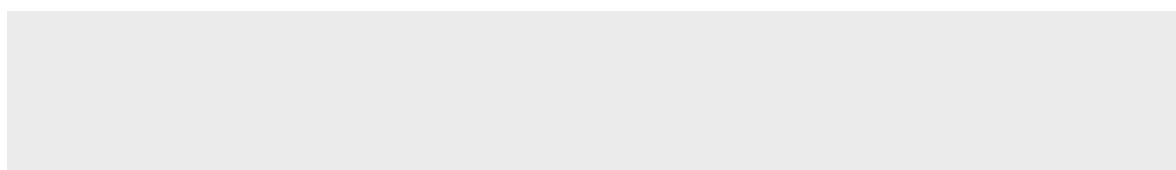
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

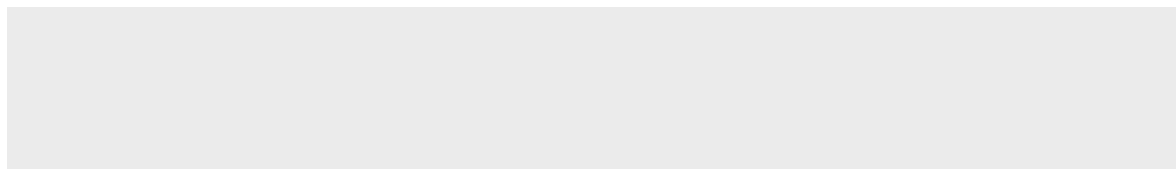
GAUDIAU Dominique



VOILLOT Bruno

PETITJEAN Frédéric

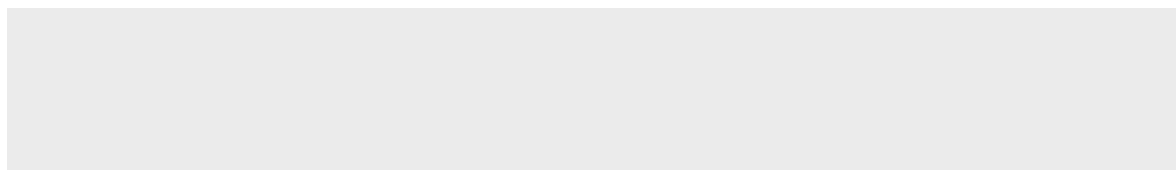
COURTOIS Emmanuel



PRUDHON Fabienne

VINTER Emmanuelle

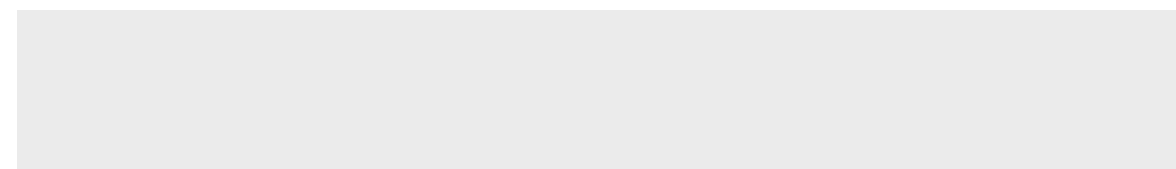
MELQUIOT Hélène



HOHWEILLER François

CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine



TAUPENOT Martine

KUPPER Gaëlle

THEVENOT Éric

